

1. DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE

Pickleball Canada a une politique écrite qui décrit comment le conseil d'administration de Pickleball Canada développe et approuve les politiques relatives à Pickleball Canada.

2. CONTEXTE/ANTÉCÉDENTS

Les politiques fournissent à l'organisation une orientation qui l'aide à atteindre ses objectifs tels que décrits dans ses statuts et son plan stratégique. Un processus normalisé pour l'élaboration des politiques :

- Permet au conseil d'administration d'établir des priorités dans l'élaboration des politiques;
- permet à d'autres de soumettre au Conseil des questions nécessitant l'élaboration de politiques et
- Démontre aux membres de Pickleball Canada et à d'autres personnes comment les politiques sont élaborées et qui est responsable des décisions politiques au sein de Pickleball Canada.

Les politiques soutiennent, interprètent et développent les règlements de Pickleball Canada. En cas de conflit entre les politiques et les règlements de Pickleball Canada, les règlements ont la priorité.

3. DEMANDE

Cette politique s'applique à toutes les politiques élaborées et approuvées par le conseil d'administration de Pickleball Canada.

4. ENTRÉE EN VIGUEUR

October 10, 2017

5. ROLES/RESPONSIBILITIES

5.1 Lancer une politique

- Toute personne ayant connaissance d'un besoin actuel ou futur de politique pour le Pickleball Canada peut demander par écrit ou verbalement au secrétaire du conseil d'administration du BCP d'examiner la nécessité de cette politique.
- Le conseil d'administration de Pickleball Canada examine toutes les demandes de politique et est chargé de déterminer quelles politiques seront élaborées et quand elles le seront.

5.2 Élaboration des politiques

- La politique est élaborée au nom du Conseil sur la base des meilleures informations disponibles.
- Dans la mesure du possible, les membres de Pickleball Canada concernés par la politique peuvent examiner et commenter les projets de politique.

5.3 Approving Policy

• Le conseil d'administration de Pickleball Canada est seul responsable de l'approbation de toutes les politiques relatives à Pickleball Canada.



Politique de Pickleball Canada

- Dans la mesure du possible, les politiques sont approuvées lors d'une réunion programmée de Pickleball Canada.
- Lorsqu'il n'est pas possible d'attendre la prochaine réunion prévue pour approuver une politique, les membres individuels du Conseil peuvent être interrogés par communication électronique.
- Les membres du conseil d'administration disposent de suffisamment de temps pour examiner les politiques proposées, en fonction de la complexité de la question politique et de tout délai pertinent.

5.4 Communiquer sur la politique

• Le conseil d'administration de Pickleball Canada est chargé de communiquer toute nouvelle politique à ceux qui sont responsables de la mise en œuvre de la politique ou qui sont concernés par celle-ci.

5.5 Politique de mise en œuvre

• Bien que le conseil d'administration de Pickleball Canada ait la responsabilité ultime de la mise en œuvre de la politique, le conseil peut déléguer une partie ou la totalité de la responsabilité de la politique à tout individu ou groupe d'individus.

5.6 Examen et évaluation de la politique

- La politique est examinée par le conseil d'administration sur une base annuelle et révisée si nécessaire.
- Le Conseil peut à tout moment ordonner une évaluation d'une politique afin de déterminer si une politique a été mise en œuvre et/ou si elle atteint les objectifs et les résultats escomptés.

5 MISE EN ŒUVRE

Le conseil d'administration de Pickleball Canada est responsable de la mise en œuvre de cette politique.

6 RÉSULTATS

- Le conseil d'administration de Pickleball Canada suit un processus cohérent pour l'élaboration et l'approbation des politiques.
- Les membres de Pickleball Canada savent comment la politique est élaborée.
- La politique est communiquée à ceux qui sont touchés par la politique.

Date: October 10, 2017